

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/07/2024 - 17213 - 1956 B 00681 - 056 806 813 - LA PROVENCE

LA PROVENCE
Société Anonyme au capital de 7.685.634 euros
Siège social : 248, avenue Roger Salengro – 13015 Marseille
056 806 813 RCS Marseille

(ci-après, la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 21 JUIN 2024**

(...)

Troisième résolution – Renouvellement du mandat de Président du Conseil d'Administration exercé par Madame Véronique SAADE

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte en date de ce jour, le mandat d'administrateur de Madame Véronique SAADE a été renouvelé pour une nouvelle période de deux (2) années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Son mandat de Président du Conseil d'Administration étant arrivé à expiration au cours de l'assemblée générale mixte réunie ce jour, il appartient au Conseil d'Administration de statuer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration exercé par Madame Véronique SAADE pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les pouvoirs conférés à Madame Véronique SAADE au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration lors du Conseil d'Administration du 15 février 2024 demeurent inchangés.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Quatrième résolution – Renouvellement du mandat de Directeur Général exercé par Monsieur Gabriel D'HARCOURT

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le Directeur Général est Monsieur Gabriel D'HARCOURT, désigné par les membres du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2022 et ce, jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler le mandat de Directeur Général exercé par Monsieur Gabriel D'HARCOURT et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les pouvoirs qui ont été conférés à Monsieur Gabriel D'HARCOURT au titre de son mandat de Directeur Général demeurent inchangés.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Cinquième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion et de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts de publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.

* * *

Pour extrait certifié conforme

Gabriel d'HARCOURT
Directeur Général

